



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/PFA/5/1

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions d'audit

Suite donnée au rapport de la Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2009

Aperçu

Questions traitées

Le présent document et le tableau joint en annexe font le point sur les mesures que le Bureau a prises, ou doit prendre, pour donner suite aux recommandations de la Chef auditeur interne.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Mesure demandée

La commission est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.307/PFA/3/2, GB.307/9/1(Rev.), paragr. 202 à 229.

1. A la 307^e session du Conseil d'administration, la commission a examiné le rapport de la Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2009¹. Le présent document porte sur les mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations formulées par la Chef auditeur interne en 2009.
2. Dans son bilan général pour 2009, la Chef auditeur interne a conclu à l'absence de lacune majeure dans le système général de contrôle interne du BIT. Ses recommandations concernant les améliorations à apporter sur les points abordés dans le rapport sont reproduites dans l'annexe I du présent document avec, en regard, les mesures prises par le Bureau pour y donner suite et l'état d'avancement des activités correspondantes. L'annexe II contient la liste des rapports d'audit interne publiés en 2009 et l'état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau.
3. La direction du BIT continue de travailler en étroite liaison avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle pour tirer pleinement parti de ses recommandations et pour garantir qu'elles font l'objet d'un suivi approprié et sont dûment mises en pratique.

Genève, le 26 janvier 2011

Document soumis pour information

¹ Documents GB.307/PFA/3/2 et GB.307/9/1(Rev.), paragr. 202 à 229.

Annexe 1

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations formulées par la Chef auditeur interne dans son rapport au Conseil d'administration de mars 2010

Paragraphe n°	Recommandation	Mesures prises par le Bureau	Statut de la recommandation	Date d'achèvement
13	Aux fins de l'instauration du cadre relatif à la responsabilité au BIT, le Bureau a notamment publié le 20 novembre 2009 une procédure faisant obligation à tous les directeurs exécutifs, directeurs régionaux et autres directeurs relevant directement du Directeur général, de signer une lettre de déclaration interne chaque année, le but étant d'obtenir de ces responsables la confirmation par écrit qu'ils ont dûment exercé les responsabilités et pouvoirs financiers qui leur ont été délégués. Il s'agit d'une véritable avancée vers une définition claire des responsabilités et des pouvoirs des responsables de la gestion des programmes, et l'IAO encourage le Bureau à élargir la portée de cette initiative utile de telle sorte qu'elle englobe les aspects touchant aux programmes et aux ressources humaines.	<p>L'IGDS n° 192, intitulé <i>Rôles et responsabilités des directeurs principaux du BIT</i>, publié par le Directeur général en septembre 2010, définit les attributions des hauts responsables en matière financière, administrative et de gestion des programmes, soit l'ensemble des domaines dans lesquels ils sont tenus de rendre compte de leur action. La lettre de déclaration interne relève de l'obligation incombant normalement à tout administrateur dans le cadre d'un audit de présenter au Commissaire aux comptes des observations sur les questions financières ou contractuelles. La lettre de déclaration interne de 2010, qui doit être présentée par les hauts responsables, a été légèrement modifiée et comporte désormais, outre les questions touchant au respect des impératifs financiers et à l'établissement des rapports, des éléments relatifs aux ressources humaines.</p> <p>Le système de gestion de la performance introduit en 2010 prévoit, entre autres, un suivi de la performance des hauts responsables en matière de gestion des programmes. Suite à des consultations internes, il a été convenu qu'il serait judicieux que la lettre de déclaration interne se limite pour l'instant aux seuls aspects financiers.</p>	Acceptée en partie	Sans objet
16-17	Formation: L'IAO constate que les responsables de la gestion des programmes et le personnel ne comprennent pas toujours pleinement les dispositions des nouvelles politiques et procédures publiées dans le cadre de l'IGDS ni la façon de les appliquer le plus efficacement possible. Il continue de relever des lacunes dans l'offre de programmes de formation structurés et réguliers sur ces questions à l'intention des fonctionnaires des bureaux extérieurs ou recrutés dans le cadre de projets de coopération technique. L'IAO a évoqué cette question dans ses précédents rapports au Conseil d'administration, et il encourage le Bureau à poursuivre	<p>Le Bureau reconnaît la nécessité d'élargir l'offre de formation sur tout ce qui touche à la gouvernance interne et souhaite que cette formation soit également dispensée aux fonctionnaires des bureaux extérieurs ainsi qu'au personnel affecté aux projets de coopération technique.</p> <p>La responsabilisation est l'un des quatre résultats visés par la stratégie en matière de ressources humaines prévue pour la période 2010-2015. Le Bureau a publié en octobre 2010 une ligne directrice sur le cadre de responsabilisation du BIT. HRD a fait figurer dans son plan de travail l'élaboration d'un programme de formation à la responsabilisation destiné aux hauts responsables et touchant plusieurs domaines importants pour la gouvernance interne – passation de marchés, finances, ressources humaines, programmation/IRIS, coopération technique, services</p>	En cours de mise en œuvre	

Paragraphe n°	Recommandation	Mesures prises par le Bureau	Statut de la recommandation	Date d'achèvement
18	<p>les efforts qu'il déploie pour répondre aux besoins de formation en la matière.</p> <p>L'IAO recommande à nouveau que ce type de formation fasse partie intégrante du programme de perfectionnement du personnel et soit obligatoire pour tous les fonctionnaires qui occupent ou vont occuper un poste touchant à la gestion des activités et des ressources de l'OIT.</p> <p>Planification pour la continuité des opérations: Le Bureau a établi le Plan de continuité des opérations du siège sous sa forme définitive en 2009. S'il a fait des essais de base dans le domaine de la communication, le Bureau n'a pas pu pleinement mettre à l'épreuve ce plan en raison de conflits de priorité avec d'autres tâches et faute de ressources suffisantes. En 2009, le BIT a entrepris l'élaboration d'un plan de continuité des opérations applicable aux activités des bureaux extérieurs, et a coordonné l'organisation d'ateliers sur ce sujet à l'intention des fonctionnaires chargés sur le terrain des questions de sécurité (points focaux pour la sécurité). Les bureaux extérieurs et les projets ayant fait l'objet d'une mission d'audit de l'IAO dans les derniers mois de 2009 avaient ébauché des plans de continuité des opérations, sans toutefois y apporter la dernière main. L'IAO encourage le Bureau à poursuivre la mise au point de son plan de continuité des opérations, d'une part, en effectuant une mise à l'essai complète du plan concernant le siège et, d'autre part, en finalisant le plan concernant les activités des bureaux extérieurs et en procédant à sa vérification.</p>	<p>juridiques, mais aussi questions relatives à l'éthique et à l'égalité entre hommes et femmes. La procédure d'appel d'offres engagée en vue de la sélection des prestataires de formation est pratiquement achevée, et le travail de conception et de mise au point commencera en janvier 2011. Le lancement du programme pilote est prévu pour septembre 2011. Les programmes seront proposés au personnel des services généraux et pourront être directement mis à profit par le personnel de la coopération technique.</p> <p>Etendre cette formation au personnel de la coopération technique impliquerait des frais (adaptation du programme, lancement sur place, participation) pour lesquels aucune source de financement n'est pour l'heure disponible, étant donné que les budgets affectés à la formation du personnel sont réservés aux fonctionnaires relevant du budget ordinaire. Il faudra un financement supplémentaire de la part des donateurs pour financer la formation du personnel de la coopération technique.</p> <p>Le Bureau reconnaît l'importance du plan de continuité des opérations, mais n'a pas été en mesure de le développer ni de procéder à des essais en raison de ses nombreuses priorités et de l'insuffisance des ressources. Un consultant sera recruté au début de 2011; en collaboration avec le coordinateur de la sûreté et de la sécurité du personnel, récemment nommé, ainsi qu'avec le responsable de la sécurité informatique, il travaillera à la mise au point de directives standard pour les bureaux extérieurs ainsi qu'à la mise au point d'un protocole d'essai.</p>	En cours de mise en œuvre	31 décembre 2011

Paragraphe n°	Recommandation	Mesures prises par le Bureau	Statut de la recommandation	Date d'achèvement
19-21	Partage des connaissances: Compte tenu de l'intérêt que présente un partage effectif des connaissances, l'IAO suggère au Bureau de tirer des enseignements de l'expérience acquise par le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique dans la mise en œuvre concrète de la politique en matière de partage des connaissances du BIT, et d'exploiter les éléments ayant donné de bons résultats dans d'autres régions.	<p>Le Bureau s'attache actuellement, dans le cadre des Propositions de programme et de budget pour 2012-13, à élaborer une approche systématique et pragmatique en matière de partage et de gestion des connaissances. Le renforcement de la base de connaissances de l'Organisation, jugé essentiel pour que cette dernière soit en mesure de proposer aux mandants des services de qualité, sera l'un des principaux thèmes de ces propositions.</p> <p>Quant à la situation dans chaque région, il convient de signaler que le bureau pour les Etats arabes dispose depuis juillet 2010 d'une plate-forme de partage des connaissances opérationnelle, semblable à celle qui a été mise en place par le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. La plate-forme de partage des connaissances de l'Afrique est pour l'heure gérée en interne par le bureau régional.</p> <p>La région des Amériques a mis au point des systèmes spécifiques pour la gestion, la mise en œuvre et le contrôle de la plupart de ses activités, en particulier celles concernant les missions, les collaborateurs extérieurs, les contrats de services, les ressources humaines et les projets de coopération technique. Ces systèmes sont de véritables gisements d'informations et de documents, et contiennent notamment toute la documentation établie à partir des contrats, des rapports de mission et des rapports techniques. La région a également élaboré une base de données permettant de suivre l'état d'avancement des activités axées sur les résultats des programmes par pays; cette base de données, qui centralise les informations provenant des systèmes mentionnés plus haut, est également accessible sur Internet.</p> <p>La région Europe travaille à la mise au point d'une plate-forme qui devrait être opérationnelle dans le courant du mois de février 2011.</p>	En cours de mise en œuvre	28 février 2011
22-23	FISEXT: Le BIT n'a pas encore décidé s'il est économiquement rationnel de doter tous les bureaux extérieurs d'IRIS ni de l'étendue des fonctionnalités dont ils pourront disposer. Par conséquent, le BIT continuera de recourir pour l'instant à FISEXT, ancien système de gestion financière et budgétaire pour les bureaux extérieurs, qui a été mis au point en interne. Il est possible, du reste, que le BIT continue d'utiliser un système auxiliaire indépendant d'IRIS pour certaines fonctionnalités dans le cas d'un certain nombre de	Le Bureau a organisé le transfert de connaissances nécessaire pour assurer l'appui et la maintenance de FISEXT et veiller à ce que le système actuel reste pleinement opérationnel. A compter du 1er janvier 2011, le support prévu pour FISEXT sera pleinement intégré au support d'IRIS. FISEXT restera pendant la mise en place d'IRIS le principal système de gestion financière sur le terrain. Lorsque le déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs sera achevé, d'autres mesures seront prises pour définir un modèle opérationnel satisfaisant, pleinement compatible avec IRIS, pour les activités de l'Organisation sur le terrain. Les enseignements qui auront pu être tirés au cours de ce processus	En cours de mise en œuvre	31 décembre 2012

Paragraphe n°	Recommandation	Mesures prises par le Bureau	Statut de la recommandation	Date d'achèvement
24-26	<p>bureaux extérieurs, ou de grands bureaux de projets, pour lesquels le déploiement d'IRIS n'aurait pas de sens d'un point de vue économique. D'après le premier rapport d'activité sur le déploiement d'IRIS dans les régions, il serait nécessaire de maintenir le système FISEXT en place jusqu'à fin 2010. La capacité du Bureau d'assurer la maintenance du système FISEXT à moyen ou long terme est un sujet de préoccupation pour l'IAO. Afin de tenir compte de ce risque, il recommande au Bureau de concevoir une stratégie permettant soit de garantir la capacité de maintenir ce système à long terme, soit d'envisager d'autres solutions en fixant, dans ce cas, le calendrier de la suppression progressive de FISEXT. Il conviendrait d'effectuer une analyse coûts-avantages pour chaque cas de figure, afin que les décisions puissent être prises en connaissance de cause.</p> <p>Environnement en matière de sécurité informatique: Le rapport contient des recommandations destinées à aider le BIT à résoudre les problèmes mis en évidence. L'IAO constate avec satisfaction que le Bureau a déjà pris des dispositions pour donner suite à certaines des recommandations relatives à l'amélioration de la sécurité informatique en son sein. Compte tenu des conclusions du rapport, le BIT devrait élaborer un programme pour l'amélioration de la sécurité informatique en signalant toute implication éventuelle sur les ressources afin que des décisions puissent être prises en connaissance de cause quant aux priorités de l'action à mener.</p>	<p>aideront le Bureau à déterminer s'il faut poursuivre la maintenance de FIXSET ou le remplacer.</p> <p>Le déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs devrait être achevé en 2013. On estime qu'il est encore trop tôt pour procéder utilement à une analyse coûts-avantages du remplacement de FISEXT dans d'autres bureaux extérieurs; on projette de faire le nécessaire lors de l'examen des autres modèles opérationnels envisageables.</p> <p>Début 2010, ITCOM a défini un ensemble d'initiatives qui constituent le programme d'amélioration de la sécurité informatique. Ces initiatives ou projets ont déjà été classés par ordre de priorité afin que les aspects les plus sensibles puissent être traités prioritairement.</p> <p>En ce qui concerne le chiffrage des dépenses, les initiatives en question peuvent être rangées dans l'une ou l'autre des catégories suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> les initiatives qui nécessitent un investissement minimal (il s'agit en général des modifications de procédures, de pratiques ou de nomenclature) ont été intégrées dans les tâches courantes d'ITCOM; les initiatives d'importance stratégique et coûteuses, et dont le financement a été planifié, ont été intégrées dans le plan de travail d'ITCOM et ont remplacé d'autres projets, moins prioritaires; les initiatives coûteuses, et dont on n'a pas encore arrêté le financement, ont été soumises, en novembre 2010, au Sous-comité des technologies de l'information et de la communication, dans le cadre de l'étude relative aux investissements en matière de technologies de l'information. 	En cours de mise en œuvre	31 décembre 2011

Paragraphe n°	Recommandation	Mesures prises par le Bureau	Statut de la recommandation	Date d'achèvement
30-31	<p>Continuité des fonctions de direction dans les bureaux extérieurs: Indépendamment de l'intérêt d'une telle formation, le réexamen de la structure extérieure donne au Bureau l'occasion de réfléchir à la composition des effectifs de base des bureaux extérieurs et à la nécessité de prévoir un fonctionnaire chargé spécifiquement de la gestion des affaires courantes, notamment en matière financière, budgétaire et administrative et pour ce qui touche aux ressources humaines. Le fait de confier à un fonctionnaire des attributions claires en ce qui concerne la direction du service réduirait le niveau d'exposition des bureaux extérieurs aux risques opérationnels et financiers tout en laissant aux directeurs davantage de temps à consacrer aux questions stratégiques et aux contacts avec les mandants.</p>	<p>Les propositions concernant le financement de ces initiatives sont en cours d'élaboration dans le cadre des Propositions de programme et de budget pour 2012-13 et de l'utilisation du compte de programmes spéciaux.</p> <p>Le programme recommandé d'amélioration de la sécurité informatique a été mis au point, mais ne pourra être pleinement mis en œuvre que sous réserve du financement correspondant. Tous les projets relevant des catégories a) et b) décrites ci-dessus devraient être achevés à la fin de l'année 2011.</p> <p>La coordination du suivi du programme global est assurée tous les mois par le responsable de la sécurité informatique.</p> <p>La révision de la structure extérieure, qui a été effectuée dans le cadre des ressources disponibles, visait avant tout à concentrer les capacités techniques dans un plus petit nombre de bureaux extérieurs. La création de postes de directeurs adjoints nécessite par conséquent une réaffectation des ressources disponibles entre les différents bureaux.</p> <p>Dans le cadre de la structure extérieure révisée, tous les bureaux régionaux ont un directeur adjoint expressément chargé de la gestion des affaires courantes, notamment en matière financière, budgétaire, administrative et de ressources humaines. Par ailleurs, 10 des 13 équipes d'appui technique au travail décent ont un directeur adjoint.</p> <p>Certains bureaux de pays ont déjà un directeur adjoint. La dotation ordinaire prévoit un poste pour un fonctionnaire recruté dans le pays, chargé d'assister le directeur du bureau pour la gestion des affaires courantes. Compte tenu du volume d'activité de ces bureaux ainsi que des contraintes budgétaires, le Bureau ne peut pas nommer dans chaque bureau un fonctionnaire chargé par le directeur d'en assurer la gestion.</p> <p>Dans la plupart des concours RAPS les plus récents, on s'est attaché à créer des postes d'administrateurs de programmes de grade P3 dans les bureaux de pays (par exemple ceux d'Abuja et de Suva), qui ne comptent qu'un seul fonctionnaire des services organiques. Dans les cas où il n'existe pas de poste de directeur adjoint, les administrateurs de programmes, qui sont bien formés aux règles de gestion de l'Organisation pour tous les aspects opérationnels, financiers, administratifs et relatifs aux ressources humaines, sont censés fournir aux directeurs de bureau un soutien plus important dans tous ces domaines. Le nécessaire sera</p>	En cours de mise en œuvre	2012-13

Paragraphe n°	Recommandation	Mesures prises par le Bureau	Statut de la recommandation	Date d'achèvement
		fait pour former les fonctionnaires nationaux actuellement en poste et/ou les nouveaux administrateurs de programmes P3 aux règles et procédures relatives à la gouvernance interne. Le nouveau programme de formation sur la responsabilisation, actuellement en cours d'élaboration et dont une version pilote devrait être mise en œuvre en septembre 2011, devrait constituer à cet égard un apport précieux.		
32	Fonctions et attributions: L'IAO a estimé qu'il était possible de clarifier encore la répartition des fonctions et attributions au sein des bureaux extérieurs et entre les bureaux extérieurs, les bureaux sous-régionaux et les bureaux régionaux. Il est apparu que cette répartition n'était pas toujours suffisamment précise ni bien comprise. Dans le cadre du réexamen de la structure extérieure, le Bureau devrait veiller à ce que la répartition des fonctions et attributions entre les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs soit clairement définie et bien comprise.	Le 20 septembre 2010, le Directeur général a fait paraître l'avis intitulé <i>Rôles et responsabilités des directeurs principaux du BIT</i> . Ce document définit les fonctions et attributions des directeurs régionaux, des directeurs des bureaux de pays et des directeurs des équipes d'appui technique au travail décent, ainsi que des directeurs exécutifs. Il a également été publié sous forme de brochure. Il doit être complété par un autre document, dont l'approbation est imminente, qui portera sur les attributions du siège et des divers types de bureaux extérieurs, et sera également publié début 2011 dans l'IGDS et sous forme de brochure.	En cours de mise en œuvre	31 décembre 2010
33	Planification du travail: Les audits des bureaux extérieurs ont montré que la planification du travail était déjà une réalité mais qu'elle n'était pas toujours mise en relation avec les principes de la gestion axée sur les résultats. Il est question au paragraphe 11 de la décision du Bureau de développer le recours aux plans de travail axés sur les résultats. L'IAO recommande au Bureau de poursuivre les travaux visant l'élaboration de recommandations pratiques détaillées sur la planification du travail à l'usage des fonctionnaires du BIT en indiquant notamment comment cet aspect devrait être mis en relation avec les processus de la gestion axée sur les résultats et le cadre stratégique.	En janvier 2010, le Bureau a mis en place des plans de travail axés sur les résultats pour chacun des 19 résultats du programme et budget et du cadre stratégique. Ces plans de travail montrent de quelle manière les cibles correspondant aux indicateurs prévus pour la période 2010-11 seront atteintes; ils identifient également les résultats correspondants visés dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent. Ces plans de travail structurent la planification et l'affectation des diverses sources de financement et servent de référence pour l'établissement du plan de travail des divers bureaux et unités. Dans le cadre d'un premier bilan effectué mi-octobre 2010, les régions et les secteurs ont été invités à faire état des progrès accomplis, à faire le nécessaire pour résoudre les difficultés, à ajuster les plans de travail initiaux et à planifier les futures activités conjointes. Parallèlement à l'élaboration de plans de travail axés sur les résultats de haut niveau, les modèles de plans pour la mise en œuvre à l'échelon national ont été rationalisés et mis à la disposition des régions. Dans le courant 2010, on a également commencé à faire le nécessaire pour orienter la mise au point des plans de travail des unités techniques et des départements. Ces plans de travail sont une composante importante du cadre de suivi du comportement professionnel et permettent en outre de déterminer dans	En cours de mise en œuvre	31 mars 2011

Paragraphe n°	Recommandation	Mesures prises par le Bureau	Statut de la recommandation	Date d'achèvement
		<p>quelle mesure une unité donnée contribue à la réalisation des plans de travail axés sur les résultats.</p> <p>On apporte actuellement la dernière main aux versions révisées du manuel de la gestion axée sur les résultats ainsi que du guide sur les programmes par pays de promotion du travail décent, qui seront publiées au cours du premier trimestre de 2011. Ces deux documents fourniront également des lignes directrices sur la planification du travail au BIT, et cela à plusieurs niveaux. Il ne sera toutefois pas possible, compte tenu de l'état actuel des ressources, d'élaborer au cours de la présente période biennale une note d'orientation détaillée sur la planification du travail. Les ressources nécessaires pour proposer au personnel une formation consacrée spécifiquement à la planification du travail ne sont actuellement pas disponibles; cependant, les cours sur la GAR et la gestion du cycle des projets dispensés par le Centre de Turin traitent en partie de cette question.</p>		
34-35	<p>Utilisation d'IRIS dans le cadre du projet EAST: L'utilisation d'IRIS dans le cadre du projet EAST a été particulièrement instructive. Le Bureau devrait exploiter pleinement les enseignements qui se sont dégagés de l'expérience pour mieux préparer le déploiement du système à l'échelle du BIT et éviter ainsi un grand nombre des problèmes rencontrés dans le cas de ce projet particulier. Le Bureau devrait procéder à un examen postexécution de cette expérience afin de consigner formellement les enseignements devant être retenus.</p>	<p>Le projet pilote de Jakarta a fait l'objet d'une évaluation informelle, qui a permis de dégager un certain nombre d'enseignements qui ont été mis à profit pour la mise en œuvre du projet pilote de Budapest. Ce dernier a été soumis à une évaluation officielle, et il est tenu compte des observations auxquelles elle a donné lieu et des enseignements qui en ont été tirés pour le déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs. Le Bureau estime que l'évaluation informelle effectuée à Jakarta a bien répondu à ce que l'on en attendait à l'époque et, compte tenu des avancées qui ont été réalisées avec le modèle d'IRIS mis en application à Budapest, il est d'avis qu'il ne serait pas rentable de retourner sur les lieux pour effectuer une évaluation en bonne et due forme.</p>	Non acceptée	Sans objet
36-37	<p>Partenaires d'exécution: L'IAO a conclu qu'un système de contrôle plus solide aurait permis de repérer et régler plus tôt les problèmes susmentionnés. Il recommande en conséquence que le système de contrôle des partenaires d'exécution soit évalué et renforcé le cas échéant.</p>	<p>Le Bureau estime que les procédures et les prescriptions indiquées au chapitre 6 du Manuel de coopération technique du BIT définissent avec suffisamment de précision le type de contrôle financier et programmatique que la gestion de ce type d'accords impose au personnel affecté aux projets et aux fonctionnaires responsables. Un IGDS sur les accords relatifs à la mise en œuvre des projets de coopération technique devrait être publié au début de 2011. Tous les fonctionnaires y trouveront un rappel des responsabilités qui leur incombent à cet égard.</p>	Non acceptée	Sans objet

Annexe 2

Liste des rapports d'audit interne publiés en 2009 et état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau

Intitulé du rapport	Référence de l'IAO	Date du rapport	Etat d'avancement des mesures de suivi	Date d'achèvement
Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud, New Delhi, Inde	IAO/19/2009	3 septembre 2009	En cours d'élaboration	
Rapport sur l'audit interne du bureau sous-régional pour l'Afrique sahélienne et du bureau sous-régional pour l'Afrique occidentale, Dakar, Sénégal	IAO/20/2009	14 septembre 2009	Menées à terme	17 décembre 2010
Rapport sur l'audit interne du projet STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) en Afrique occidentale	IAO/21/2009	17 septembre 2009	Menées à terme	8 septembre 2010
Rapport sur l'audit interne de la gestion des activités de l'OIT à Kaboul, Afghanistan	IAO/22/2009	17 septembre 2009	Menées à terme	29 novembre 2010
Rapport sur l'audit interne de l'environnement en matière de sécurité informatique	IAO/CS/2009	22 décembre 2009	Menées à terme	8 septembre 2010
Rapport sur l'audit interne du projet EAST (Education et formation professionnelle pour l'emploi des jeunes en Indonésie)	IAO/23/2009	15 janvier 2010	Menées à terme	15 décembre 2010
Rapport sur l'audit interne de l'utilisation d'IRIS par le projet EAST (Education et formation professionnelle pour l'emploi des jeunes en Indonésie)	IAO/24/2009	15 janvier 2010	Menées à terme	1 ^{er} septembre 2010